

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 5 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le cinq du mois de juillet à onze heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'hôtel Rivage - 33 avenue du Petit Port à Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

17 JUIL. 2024

Déposée en
Préfecture le

17 JUIL. 2024

Etaient présents

François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Charlotte JULIEN, Catherine MERCIER-GUYON

Pierre BRUYERE est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ZAC PRÉ BILLY - MODIFICATION AGRÉMENT DE VENTE DE L'ILOT B3/B4 À LA SOCIÉTÉ ICADE

Pour réaliser son projet de logements dans la ZAC Pré Billy, la Société ICADE acquiert 2.450 m² de terrain dans l'îlot B, délimités sur le plan annexé.

Le programme immobilier validé par délibérations du Bureau des 30 septembre 2022 (n° DEL-2022-238) et 28 avril 2023 (n° DEL-2023-128) doit être modifié : initialement constitué de 2.996 m² de plancher pour 43 logements (32 en accession libre à la propriété et 11 en accession à prix abordable) et 418 m² de commerces répartis dans 2 bâtiments distincts, il doit évoluer comme suit :

- La surface de plancher passe de 2.996 m² à 3.043 m² pour la réalisation des 43 logements.
- La surface de plancher des commerces passe de 418 m² à 415 m², répartis dans les 2 bâtiments.

LE BUREAU DECIDE :

d'autoriser :

- le projet de cession de terrain à la société ICADE ;

- la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Pierre BRUYERE

Pour extrait conforme
La Présidente,



Frédérique LARDET.